



LE COLLECTIF ÉCHEC à la GUERRE

Prise de position du Collectif concernant la situation en Haïti et le rôle du Canada 25 mai 2005

Pourquoi et sur quoi prendre position concernant Haïti ?

Notre objectif n'est pas de devenir un intervenant majeur sur la question d'Haïti à Montréal ou au Québec. Encore moins de se substituer aux autres. Il ne s'agit pas non plus de prendre position sur toute la complexité de la société haïtienne pour en soutenir telle ou telle tendance. Il s'agit plutôt d'examiner cette question à la lumière de notre mandat général : nous opposer à l'hégémonisme militaire étasunien et travailler à dissocier le Canada de cet hégémonisme. Les aspects clés à considérer pour nous relèvent donc davantage d'une part du droit international et du droit à l'autodétermination du peuple haïtien et, d'autre part, du militarisme croissant aux États-Unis et au Canada.

1. Il nous semble indéniable qu'il existait en Haïti un mouvement citoyen bien réel d'opposition au gouvernement Aristide, dont une partie demandait son départ; un mouvement qui faisait la critique de la corruption, de l'inféodation du gouvernement au néolibéralisme et aussi de la répression menée par certaines forces partisans du gouvernement ¹. Par ailleurs, il apparaît aussi que les États-Unis ont directement financé, par l'entremise de diverses agences (International Foundation for Electoral Systems et USAID, notamment), certaines composantes de ce mouvement dans la perspective d'accroître les conditions d'instabilité propices à leur intervention militaire ultérieure.
2. Il est également clair qu'il y a eu renversement violent du gouvernement haïtien – par les États-Unis, avec la collusion de la France et du Canada dans une certaine mesure et probablement de certaines parties de la bourgeoisie haïtienne : armement de diverses bandes anti-gouvernementales à l'intérieur du pays, armement, comme force d'invasion, d'anciens éléments de l'armée haïtienne dissoute en 1995, etc. Ce renversement violent du gouvernement Aristide, le 29 février 2004, a donc été orchestré par les États-Unis, qui ont une nouvelle fois, en violation du droit international, usurpé la souveraineté d'Haïti.
3. Dans ce contexte, la Force Multinationale d'Intervention (É.-U., France, Canada) n'était qu'une force d'invasion et d'occupation du pays. Son remplacement par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), trois mois plus tard, est bien loin d'avoir remédié à tous les problèmes de légitimité dans la

¹ ce qui ne justifie en rien l'invasion et le renversement par des forces étrangères, en violation du droit international et du droit à l'autodétermination du peuple haïtien.

situation. En effet, compte-tenu du rapport de force international, on s'est retrouvé – comme pour l'Irak – dans une situation où c'est le pays même qui a agi criminellement au plan du droit international (É.-U.) qui pilote la résolution du Conseil de sécurité qui doit définir la réaction de la « communauté internationale » face à cette crise².

4. Le renversement du gouvernement Aristide et les événements qui l'ont précédé ont été meurtriers (par exemple, la morgue de Port-au-Prince a 'disposé' de 800 corps le 7 mars 2004 et de 200 autres le 28 mars) et a donné lieu, par la suite, à une violation des droits de la personne à grande échelle et en toute impunité dont voici quelques aspects :
 - La police nationale haïtienne, pendant des mois, a fait des raids dans les quartiers pauvres, assassinant 'suspects' et 'innocents' en toute impunité, souvent avec l'escorte ou l'appui de la MINUSTAH. Les cibles : essentiellement les zones partisanses d'Aristide. La police nationale haïtienne a tiré à plusieurs reprises sur des manifestations pacifiques pro-Aristide, faisant plusieurs morts, souvent sous l'œil de la MINUSTAH qui ne faisait rien.
 - Au printemps 2005, il y avait de 700 à 1 000 prisonniers, détenus arbitrairement pour la plupart sans comparution ou procès.
 - Des centaines d'ex-soldats auraient intégré les rangs de la police nationale haïtienne, la plupart à des postes de commandement; d'autres opèrent indépendamment à partir de leurs propres casernes. Le premier ministre a déjà qualifié de combattants de la liberté les « leaders rebelles » qui ont participé au renversement violent du gouvernement et il a même décidé d'octroyer 30 millions de dollars de « soldes impayés » à l'ancienne armée !
5. Ni le gouvernement intérimaire, ni la MINUSTAH n'ont travaillé à favoriser le dialogue entre les diverses tendances politiques et sociales du pays pour orienter la société vers une quelconque réconciliation politique. Dans ce contexte, le lancement officiel du « dialogue national » par décret présidentiel le 6 avril sera-t-il autre chose que de la poudre aux yeux de l'opinion mondiale ?
6. L'intervention canadienne en Haïti – exception faite des projets concrets d'appui aux besoins vitaux des gens, qui ne doivent par ailleurs pas nous faire oublier le reste ! – est franchement condamnable :
 - participation directe au renversement du gouvernement Aristide
 - appui (y inclus le paiement de salaires) à des gouvernants qui nient toute la répression et l'impunité en cours; reprise officielle de leur déni par Coderre, Pettigrew et Martin
 - coordination de la CIVPOL, la branche policière de la MINUSTAH, compte-tenu du silence de 'nos' politiciens sur les violations en cours
 - décaissement insignifiant du Canada et des autres bailleurs de fonds (à peine 10% des engagements pris dans le Cadre de coopération intérimaire (CCI) ³ – à

² et bien loin de dénoncer le coup de force illégal, la résolution 1542 du Conseil de sécurité de l'ONU félicite la Force Multinationale d'Intervention de son professionnalisme !

³ Dénoncer ce défaut de payer ne signifie pas, par ailleurs, que nous endossions le Cadre de coopération intérimaire.

hauteur de 1 milliard 300 millions pour l'ensemble des bailleurs de fonds, dont 180 millions pour le Canada – lors de la Conférence de Washington tenue en juillet 2004).

Les problèmes d'Haïti ne sont pas d'ordre militaire ou policier. Ce sont des problèmes d'exploitation, de domination et de mainmise étrangères, tant au plan militaire qu'économique ou politique. Nous devons exiger la fin immédiate de toute présence militaire ou policière canadienne en Haïti et dénoncer l'hypocrisie du Canada qui se présente comme un des partenaires majeurs de la « reconstruction » d'Haïti et fait ensuite scandaleusement défaut quand vient le temps de décaisser pour remplir ses engagements.

--